



---

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT :

## Exploitation d'une guinguette au plan d'eau du Trévoux

---

**Saison Juin – Septembre**

*Convention d'occupation du domaine public*

### 1. Contexte et objectifs

---

La commune de Le Trévoux (Finistère - environ 1 697 habitants) souhaite valoriser son plan d'eau en développant un espace convivial de type guinguette ouvert à tous les publics.

Ce projet s'inscrit dans une volonté municipale de :

- Dynamiser la vie locale et renforcer le lien social entre les habitants
- Proposer un lieu de rencontre intergénérationnel et accessible à toutes et tous
- Renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire
- Offrir un espace de détente, de restauration légère et de loisirs dans un cadre naturel privilégié

### 2. Description du site et du local

---

#### 2.1 Localisation

Le site est situé en bordure du plan d'eau du Trévoux, dans un environnement naturel remarquable. Il bénéficie d'une exposition favorable et d'un accès aisé depuis le bourg.

## 2.2 Local mis à disposition

La commune met à disposition un local existant sur terrain communal. Ce local comprend :

- Un espace intérieur à usage de stockage de petit matériel uniquement
- Une terrasse extérieure orientée vers le plan d'eau
- Un accès aux réseaux électricité) — branchements à confirmer lors de la visite (état des lieux à faire à l'arrivée)
- Gestion de la vaisselle en dehors du site
- Rapatriement des déchets chaque jour
- Espace de parking/ véhicule autorisé à stationner le weekend en dehors des jours de semaine (afin de permettre l'entretien de l'espace)

⚠ Le lauréat prendra le local en l'état. Aucune modification structurelle ne pourra avoir lieu.

En annexe, plan du site et photos des parties mises à disposition dans l'espace Courric

## 3. Nature de l'activité attendue

---

L'exploitant retenu devra proposer une activité de guinguette comprenant au minimum :

- Un service de boissons (softs, bières, cidres, vins — dans le respect de la réglementation)
- Une petite restauration (snacking, crêpes, sandwiches, planches, glaces, etc.)
- Un accueil adapté aux familles et à tous les publics

Des animations ponctuelles (concerts, jeux, événements festifs) seront valorisées dans l'examen des candidatures.

L'activité devra respecter la tranquillité du voisinage, notamment en soirée.

## 4. Conditions d'occupation

---

### 4.1 Durée et saisonnalité

La convention d'occupation du domaine public est conclue pour une saison, de Juin à fin septembre, renouvelable par délibération du Conseil Municipal.

- Créneaux mis à disposition par la commune : le mercredi de 12h-22h, le vendredi de 12h-20h, le samedi de 12h-23h, le dimanche de 12h-20h.
- Impossibilité d'occupation du plan d'eau durant les manifestations prévues et organisées par les associations de la commune : un calendrier des dates sera fourni / sauf en cas d'accord et de partenariat avec ces associations.

## 4.2 Redevance

L'occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance fixe de :

**25 € par jour d'exploitation**

Soit, sur la base de 4 jours/semaine un montant de 100 euros par semaine.

## 4.3 Obligations de l'exploitant

- Être titulaire d'une licence boissons adaptée (ou en cours d'obtention)
- Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle
- Respecter les normes d'hygiène alimentaire (HACCP) et les réglementations ERP
- Garantir l'accessibilité PMR dans la mesure du possible
- Assurer la propreté du site et la gestion de ses déchets
- Favoriser la sécurité du public et au respect des lieux
- Ne pas sous-louer ou céder l'occupation à un tiers sans accord de la commune
- Gestion des déchets et de l'eau (propre et usée) dans le respect des normes environnementales
- Favoriser le partenariat avec les associations et les commerces de la commune

## 5. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées par une commission municipale selon les critères suivants :

Critère	Description	Pondération
Viabilité économique	Cohérence du modèle financier, expérience professionnelle, références	10 %
Projet d'animation	Qualité de l'offre boissons/restauration, animations envisagées, ouverture au public	30 %
Ancrage territorial	Connaissance du territoire, apporter une attention particulière à la complémentarité avec les commerces existants sur la commune du Trévoux, favoriser l'utilisation de produits locaux	30 %
Respect environnemental	Gestion des déchets, produits éco-responsables, sobriété énergétique	30 %

## 6. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :

### Pièces administratives

- Formulaire de candidature complété (disponible en mairie)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Extrait INPI ou attestation d'immatriculation (ou récépissé de déclaration)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Justificatif de licence boissons (ou engagement d'en obtenir une)

### Projet d'exploitation

- Note de présentation du projet (2 à 4 pages) : concept, offre, ambiance
- Carte indicative des boissons et de la restauration envisagées
- Animations ou événements envisagés
- Engagements en matière d'approvisionnement local et de développement durable

### Éléments financiers

- Budget prévisionnel simplifié de la saison
- Tout justificatif d'expérience dans la restauration ou les métiers de bouche (CV, références)

## 7. Calendrier

Étape	Échéance
Publication de l'appel à candidature	Dès délibération du Conseil Municipal
Date limite de dépôt des dossiers	Mercredi 20 mai 2026
Examen des candidatures	Par la commission municipale dédiée
Notification aux candidats	Vendredi 22 mai 2026
Signature de la convention	Mardi 26 Mai 2026
Ouverture de la guinguette	Courant Juin
Fin de saison	Mi- septembre

## 8. Modalités de dépôt des candidatures

---

Les dossiers de candidature sont à déposer :

- En mairie de Le Trévoux — contre récépissé de dépôt (mairie ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h sauf le jeudi après-midi)
- Ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la mairie : Mairie du Trévoux 2 rue de Bannalec 29380 LE TRÉVOUX
- Ou par courriel à l'adresse municipale (confirmation de réception assurée) : mairie@letrevoux.bzh

Mention obligatoire sur l'enveloppe ou en objet du courriel :

**« Candidature Guinguette – Plan d'eau du Trévoux »**

Pour toute information complémentaire ou pour organiser une visite du site, contacter :

- Mairie de Le Trévoux, 2 rue de Bannalec 29380 LE TRÉVOUX
- Téléphone : 02.98.71.86.69
- Courriel : mairie@letrevoux.bzh

## 9. Cadre juridique

---

La présente procédure est conduite conformément aux dispositions de :

- L'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques
- Le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)
- Les délibérations du Conseil Municipal de Le Trévoux

L'attribution de la convention d'occupation sera prononcée par délibération du Conseil Municipal.

La commune se réserve le droit de déclarer l'appel à candidature infructueux si aucune candidature ne correspond aux attentes définies.

## Annexe — Formulaire de candidature

À retourner complété avec le dossier de candidature.

<b>Nom et prénom du candidat</b>	
<b>Dénomination sociale (si applicable)</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
<b>Statut juridique</b>	Auto-entrepreneur / Entrepreneur individuel
<b>N° SIRET / SIREN</b>	
<b>Licence boissons détenue</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/>
<b>Expérience dans la restauration</b>	
<b>Disponibilités souhaitées</b>	
<b>Date</b>	
<b>Signature</b>	

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à respecter les conditions du présent appel à candidature.

Fait à ....., le .....

Signature :

## Annexe — Plan du site et photo de l'espace Courric mis à disposition

